

Laetitia Avia accusée d'utiliser des ressources parlementaires visée par une plainte



Article rédigé par *Le Parisien*, le 23 juin 2020

Source [Le Parisien Aurélien Véron et Valérie Montandon, têtes de liste LR à Paris, annoncent avoir saisi la justice après des révélations sur Laetitia Avia, soupçonnée d'avoir utilisé des ressources parlementaires pour sa campagne.

Une affaire de plus pour la députée. Deux candidats aux élections municipales de Paris, [Aurélien Véron \(tête de liste LR Paris Centre\)](#) et [Valérie Montandon](#) (tête de liste LR du XII^e arrondissement), annoncent lundi soir avoir saisi la justice après des révélations au sujet de la députée LREM Laetitia Avia, également candidate dans la capitale. Selon Mediapart, l'élue, qui figure [sur la liste de Sandrine Mazetier dans le XII^e arrondissement](#), a utilisé des ressources parlementaires dans le cadre de sa campagne municipale, ce qui est interdit.

Les deux candidats de la liste de Rachida Dati affirment, dans un communiqué, avoir saisi le parquet ainsi que le Parquet national financier (PNF). Ils souhaitent également déposer un recours afin de solliciter « l'annulation des deux tours des opérations électorales » sur les arrondissements de Paris-Centre et dans le XII^e arrondissement. « On précisera que monsieur Pacôme Rupin, tête de liste LREM dans Paris Centre, partage la permanence parlementaire de madame Laetitia Avia », poursuit le communiqué.

Aurélien Véron et Valérie Montandon demandent également « le rejet de leurs comptes de campagne », ainsi qu'une « une déclaration d'inéligibilité pour violation grave des règles électorales » pour Laetitia Avia et Pacôme Rupin.

« Sera également saisie la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques des graves irrégularités relevées dans le financement de cette campagne électorale de la liste LREM dans ces deux arrondissements », assurent les candidats.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)